



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2024-149

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2024

Sommaire

63_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme / DDCS

63-2024-05-21-00008 - Arrêté conjoint fixant la composition de la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées du Puy-de-Dôme (5 pages)

Page 3

63_DDCS_Direction Départementale de la
Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme

63-2024-05-21-00008

Arrêté conjoint fixant la composition de la
commission des droits de l'autonomie des
personnes handicapées du Puy-de-Dôme

**Arrêté conjoint
fixant la composition
de la Commission des Droits et de l'Autonomie
des Personnes Handicapées du Puy-de-Dôme**

modifiant l'arrêté du 23 janvier 2024

Le Préfet
Du Puy-de-Dôme

Le Président
du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

- Vu les articles L.241-5, R.241-24, R.241-26 du code de l'action sociale et des familles,
- Vu la délibération n° 0.01 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021, constatant l'élection de M. Lionel CHAUVIN à la présidence du Conseil départemental du Puy-de-Dôme suite au renouvellement des conseillers départementaux les 20 et 27 juin 2021,
- Vu la proposition du Directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Puy-de-Dôme en date du 4 avril 2024 relative aux désignations relevant du 3^{ème} collège,
- Vu les propositions de la Directrice départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Puy-de-Dôme relatives aux désignations relevant du 4^{ème} collège,
- Vu la proposition du Directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie relative à la désignation relevant du 5^{ème} collège,
- Vu les propositions de la Directrice départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Puy-de-Dôme en date du 1^{er} septembre 2023 relatives aux désignations relevant du 6^{ème} collège,
- Vu les désignations opérées par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de membres de la formation spécialisée pour les personnes handicapées dudit Conseil en date du 1^{er} décembre 2022,
- Vu l'arrêté de nomination du Président du Conseil Départemental en date du 13 avril 2023 procédant à la désignation des représentants du département relevant du 1^{er} collège de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : La composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du Puy-de-Dôme est arrêtée comme suit :

1^{ER} COLLEGE

QUATRE REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT DESIGNES PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Titulaire 1 : **Mme Martine BONY**

Suppléants : - M. Sébastien GALPIER
- Mme Célia BERNARD
- Mme Valérie PRUNIER

Titulaire 2 : **Mme Colette BETHUNE**

Suppléants : - Mme Sylviane KHEMISTI
- M. Jacky GRAND
- M. Cédric DAUDUIT

Titulaire 3 : **Mme Valérie PASSARIEU**

Suppléants : - Mme Anne-Marie PICARD
- Mme Corinne MIELVAQUE
- M. Patrick RAYNAUD

Titulaire 4 : **Mme Elisabeth CROZET**

Suppléants : - Mme Jocelyne LELONG
- Mme Clémentine RAINEAU
- en cours de désignation

2EME COLLEGE

TROIS REPRESENTANTS DE L'ÉTAT ET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

M le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant

M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale ou son représentant,

M. Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,

3EME COLLEGE

DEUX REPRESENTANTS DES ORGANISMES D'ASSURANCE MALADIE ET DE PRESTATIONS FAMILIALES PROPOSES PAR LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DU PUY-DE-DOME

M. Christophe NARCISSE, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Titulaire,
Mme Stéphanie TORREJON, CPAM, Suppléante,
Mme Chantal BRETTE, MSA, Suppléante,
Mme Alexia GAUCHERON, MSA, Suppléante,

M. Francis DHUMES, Caisse d'Allocations Familiales, Titulaire
Mme Rose-Marie SETTE, CAF, Suppléante,
Mme Cristina MESLET, CARSAT, Suppléante,
Mme Corinne CAUWET, CARSAT, Suppléante,

4EME COLLEGE
DEUX REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES PROPOSES PAR LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DE
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DU PUY-DE-DOME

M. Charles FIESSINGER, Mouvement des Entreprises de France, Titulaire,

M. Laurent QUAIREL, Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, Suppléant,
M. Guillaume BODET, Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, Suppléant,

Mme Nadine DELORT, Confédération générale du travail, Titulaire,

M. Pascal CAUMEL, Confédération française démocratique du travail, suppléant,
Mme Cécile RABY, Force ouvrière, Suppléante,
Mme Marie Jo TAPISSIER, Confédération française de l'encadrement - Confédération générale
des cadres, Suppléante,

5EME COLLEGE

UN REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES PROPOSE PAR LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES
SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

Mme Armelle ROBIN, Fédération des conseils de parents d'élèves, Titulaire,

Mme Adeline BRANDELY, Fédération des conseils de parents d'élèves, Suppléante,
Mme Valérie BOUDET, Fédération des conseils de parents d'élèves, Suppléante,
M. David LEFEBVRE, Fédération des conseils de parents d'élèves, Suppléant,

6EME COLLEGE

SEPT MEMBRES DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPEES ET DE LEURS FAMILLES PROPOSES PAR LA
DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DU PUY-DE-DOME

M. Bernard LUCEAU, AVH, Titulaire,

Mme Mireille CHIROL, AcceSens, Suppléante,
Mme Claudine BRESSOULALY, AVH Suppléante,
M. Daniel JACQUET, GAIPAR, Suppléant,

Mme Annabella ROCHE, APF France handicap Titulaire,

Mme Julie DUCLOUX, APEHMD, Suppléante,
Mme Lysiane BOISNAULT, Auvergne G22, Suppléante,
M. Emmanuel PATRIER, Handisup, Suppléant,

Mme Anne FOA, UNAFAM, Titulaire,

M. Joël ELAMBERT, UNAFAM, Suppléant
M. Patrick DEQUAIRE, FNATH, Suppléant,
Mme Vanessa CHASSY, AVEC, Suppléante,

Mme Annick VERBEKE, AFTC, Titulaire,

M. Eric SERRE, AFM, Suppléant,
Mme Isabelle ROCH APF, Suppléante,
M. Christophe VINCENT, AFM, Suppléant,

Mme Françoise DUBOIS, Trisomie 21 Titulaire,

M. Jérôme PERRIN, Association Roger Bréchar, Suppléant,
M. Jean-François LALUQUE, Association Roger Bréchar, Suppléant,
M. Jean-Philippe OSTY, Trisomie 21, Suppléant,

Mme Sandrine PERGET, Handi-Cap' vers le droit à l'école, Titulaire,
M. Claude MALIGE, Association la Maison de Sébastien, Suppléant,
Mme Marie-Noëlle AUGAGNEUR, AMH, Suppléante,
Mme Magalie HECQUET, Lee Voirien, Suppléante,

M. Bernard MOREL, FNATH, Titulaire,
Mme Jocelyne APPFEL, AMH, Suppléante,
Mme Pascale MALTERRE ADAPEDA, Suppléante
M. Christophe BERTRANDY, AMH, Suppléant,

7EME COLLEGE

UN MEMBRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE

M. Jean-Dominique GIDEL, ADAPEI, Titulaire,
M. Jean-Pierre SABARLY, ADAPEI, Suppléant
Mme Catherine TOURNADRE, ADAPEDA, Suppléante,
M. Jacques BILLY, ADAPEI, Suppléant,

8EME COLLEGE AVEC VOIX CONSULTATIVE

DEUX REPRESENTANTS DES ORGANISMES GESTIONNAIRES D'ETABLISSEMENTS OU DE SERVICES POUR PERSONNES HANDICAPEES DONT UN SUR PROPOSITION DE LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DU PUY-DE-DOME ET UN SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

M. Benjamin LACAS, ESPERANCE 63, Titulaire
Mme Sandrine RAYNAL, APF France Handicap, Suppléante

M. Rodolphe PORTEFAIX, IDJS, Titulaire,
M. Sébastien GRANIER, Croix-Marine, Suppléant

Article 2 : Les membres désignés ci-dessus sont nommés par une durée de quatre ans renouvelable, à compter du 13 avril 2023. Madame Adeline BRANDELY est désignée à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et pour la durée restant à courir de la période précitée.

Article 3 : La Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées est présidée par l'un de ses membres élu en son sein parmi les membres ayant voix délibérative pour un mandat de deux ans renouvelable deux fois et selon les conditions et modalités prévues à l'article R.241-26 du code de l'action sociale et des familles.

En cas d'empêchement ou d'absence du président, la présidence de la séance est assurée par le vice-président qui est élu dans les mêmes conditions et pour une durée identique.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à l'Hôtel du département et publié sur le site internet du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (www.puy-de-dome.fr) sous la rubrique « Assemblée départementale » onglet « Actes administratifs » et au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 : Monsieur le Président de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Puy-de-Dôme,
Madame la Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Puy-de-Dôme,
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand soit par courrier à l'adresse suivante : 6 Cours Sablon 63000 Clermont-Ferrand, soit via le site internet : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- d'un recours gracieux, dans ce même délai, auprès du Président du Conseil départemental ou du Préfet.

Article 7 : Le présent arrêté remplace l'arrêté en date du 23 janvier 2024 à compter de sa publication.

Fait à Clermont-Ferrand, le **21 MAI 2024**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,


Jobi MATHURIN

Le Président du Conseil Départemental,


Lionel CHAUVIN